

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sauf'Art Le Pavé dans la Mare

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association «Sauf'Art», gestionnaire du projet «Le Pavé dans la Mare» a pour but de soutenir la création plastique contemporaine dans le domaine des arts visuels. Son activité s'articule autour de propositions sur l'art contemporain par des expositions, des performances, des résidences d'artistes et des productions d'oeuvres.

Ce travail se prolonge par l'action pédagogique auprès des scolaires (classe à PAC, ateliers de pratiques artistiques) et par la mise en réseau de structures compétentes sur le territoire (Musées, écoles...). Des résidences en milieu scolaire sont organisées avec le développement de programmes de sensibilisation.

A l'heure actuelle, elle doit faire face à des dépenses occasionnées par le développement de son activité et ses changements de locaux.

Afin de permettre à l'association de retrouver son équilibre financier et de continuer son travail en profondeur auprès des publics, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

En cas d'accord, la dépense de 15 000 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.824/61523.3623 CS 30000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de statuer favorablement sur cette proposition.

M. DAHOUÏ ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.